



25ÈME CONGRÈS DES
CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS
NATURELLEMENT FONCIER !

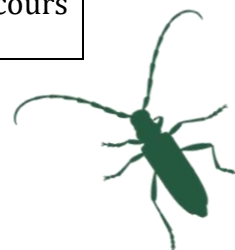
ANGERS - DU 26 AU 29 NOVEMBRE 2025

ATELIER N°4

Attention, vous entrez dans une
Zone de protection forte (ZPF) !

Date : 27/11/2025

<u>CO-PILOTES</u> :	➤ Léa Ferrand (FCEN) ➤ Camille Lepère (CEN HDF)
<u>RAPPORTEUR(S)</u> :	➤ Sylvie Varray (FCEN) ➤ Anouk Horman (FCEN)
<u>INTERVENANTS</u> :	➤ Charlotte de Pins (DEB) ➤ François Fourmy (CEN HDF) ➤ Cyril le Maux (DREAL HDF) ➤ Grégoire Cochetoux (FPNR)
<u>RÉSUMÉ</u> :	Avant d'avancer, savez-vous où vous mettez les pieds ? D'où vient ce drôle d'acronyme "ZPF", à quoi ça sert, et surtout... quel intérêt pour les sites sur lesquels un Conservatoire d'espaces naturels détient une maîtrise foncière ou d'usage ? Cet atelier revient sur les bases de ce label encore récent : origine, critères, processus... Mais aussi sur les enjeux actuels et à venir, stratégiques voire financiers ! Un focus sera ainsi fait sur la dotation aménités rurales dont certaines communes peuvent bénéficier. Au programme : retours d'expérience et réponses à toutes vos questions. Alors venez découvrir le monde merveilleux des Zones de protection forte !
<u>CONTEXTE</u> :	La Stratégie nationale pour les aires protégées fixe pour 2030 l'objectif de couvrir 10 % du territoire terrestre et marin en Zones de protection forte. Les sites sous maîtrise foncière ou d'usage des Conservatoires d'espaces naturels peuvent obtenir cette reconnaissance sur dossier, conformément à l'instruction ministérielle publiée en septembre 2025, qui en précise les critères et le parcours d'instruction.





25ÈME CONGRÈS DES
CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS
NATURELLEMENT FONCIER !

ANGERS - DU 26 AU 29 NOVEMBRE 2025

ATELIER N°4

Attention, vous entrez dans une
Zone de protection forte (ZPF) !

Date : 27/11/2025

	Par ailleurs, les ZPF constituent un critère potentiel d'éligibilité à la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales et bénéficient d'une bonification dans le calcul de son attribution.
<u>PROBLÉMATIQUE :</u>	Qu'est-ce qu'une Zone de protection forte et pourquoi faire reconnaître un site CEN ? Comment élaborer le dossier de demande de reconnaissance ZPF d'un site et quel est le processus d'instruction ? Comment est répartie la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales et en quoi peut-elle représenter un levier partenarial pour les Conservatoires ?
<u>OBJECTIFS :</u>	- Rappeler en quoi consistent les ZPF - Présenter la procédure de reconnaissance au cas par cas - L'illustrer à travers les retours d'expérience du CEN Hauts-de-France et de la DREAL Hauts-de-France - Expliquer le fonctionnement et l'intérêt de la dotation d'aménités rurales - Partager et collecter les informations du réseau CEN pour un état des lieux des avancées et besoins
<u>CONTENU :</u> (Sujets et interventions)	1) Historique et contexte politique : COP 15, SNAP/SNB, objectifs 30% AP et 10% ZPF, parution décret, élaboration de la circulaire, choix politique d'avoir des auto et cas par cas <u>Charlotte de Pins</u> 2) Présentation du décret et de la circulaire : comment répondre aux critères du cas par cas, les enjeux écologiques, les pressions, le parcours d'instruction... <u>Charlotte de Pins et Léa Ferrand</u> 3) Retours d'expérience en Hauts-de-France : travail interne du CEN (stratégie dans la sélection des sites, construction des fiches) et l'instruction des premiers dossiers par la DREAL (premiers avis, passage en CSRPN) <u>Cyril le Maux et François Fourmy</u> 4) Dotation aménités rurales : présentation, critères, calcul, bonification ZPF, opportunité pour les CEN <u>Grégoire Cochetoux</u>





25ÈME CONGRÈS DES
CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS
NATURELLEMENT FONCIER !

ANGERS - DU 26 AU 29 NOVEMBRE 2025



ATELIER N°4

Attention, vous entrez dans une
Zone de protection forte (ZPF) !

Date : 27/11/2025

SYNTHÈSE :

(Conclusions de
l'atelier)

À RETENIR

-
-
-
-
- ...

ACTIONS PROPOSÉES

- 1.
- 2.
- 3.
- ...

GROUPE(S) DE TRAVAIL À MOBILISER

